

# **Office de consultation publique de Montréal**

## **Consultation publique**

**Modification au plan d'urbanisme  
Règlement n° 02-158**

**Remplacement de l'affectation «industrie» par l'affectation «habitation»  
Angle Nord-Est des rues de Rouen et Théodore  
Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve**

Le conseil de la ville de Montréal a adopté à sa séance du 19 août 2002, le projet de règlement 02-158 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve ».

A la demande du conseil de la ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation publique sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation concernant le projet de règlement.

Le projet de règlement n° 02-158 modifie le plan d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve en remplaçant l'affectation « Industrie » du lot 1879611 par l'affectation « Habitation ».

Cette modification est proposée à la demande du Groupe de ressources techniques « Bâtir son quartier » au nom de la coopérative d'habitation « Main dans la Main » qui souhaite construire un bâtiment résidentiel à des fins de coopérative d'habitation sur le lot 1 879 611 situé à l'angle nord-est des rues de Rouen et Théodore de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

### **OBJET DE LA CONSULTATION**

Le projet de règlement doit faire l'objet d'une consultation car l'usage résidentiel proposé n'est pas conforme au plan d'urbanisme de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. L'emplacement visé est situé dans un secteur dont l'affectation est « Industrie » et le projet de règlement remplace cette affectation par « Habitation ».

## **DOCUMENTATION**

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance de la documentation relative au projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Au bureau de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve, 5600, rue Hochelaga;
- ❖ au bureau Accès Montréal de Mercier, 4295, rue Ontario Est ;
- ❖ à la bibliothèque Maisonneuve, 4120, rue Ontario Est ;
- ❖ aux bureaux du Service du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-113A ;
- ❖ aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal, 333, rue St-Antoine Est, suite 200, et sur le site internet de l'OCPM au : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca);

## **Assemblée de consultation publique**

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

**Mardi le 29 octobre 2002**

**19h00**

CCSE Maisonneuve  
4375, rue Ontario Est  
Montréal (Québec) H1V 1K5

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description du mandat de la commission consultative et des règles de procédure;
- La description et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Pour information, communiquer avec M. Luc Doray de l'OCPM au (514) 872-3568.

Montréal, ce 9 octobre 2002

M<sup>e</sup> Jacqueline Leduc  
Greffière de la ville